



Bruyères, le 06 Juin 2020

***LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA
SALLE DES FETES DE BRUYERES (à huis clos)
LE JEUDI 11 JUIN 2020 à 20 H 00***

1. Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
2. Délégations du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Commissions municipales – Formation et désignation des membres
4. Commission de contrôle des listes électorales - Désignation des membres
5. Conseil municipal des jeunes : Désignation des membres
6. Collège Charlemagne : Election des délégués au Conseil d'Administration
7. Lycée Jean Lurçat : Election des délégués au Conseil d'Administration
8. Hôpital Local de l'Avison : Désignation des représentants au Conseil d'Administration
9. Maison de Retraite Intercommunale (MRI) : Désignation du représentant au Conseil d'Administration
10. Harmonie Municipale de Bruyères : Désignation des délégués
11. Syndicat Intercommunal à Vocation d'Investissement pour la Construction (SIVIC) : Election des délégués
12. Syndicat Intercommunal de la Maison Retraite Intercommunale de Bruyères (MRI) : Election des délégués
13. Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV) : Election d'un délégué
14. Correspondant défense : Désignation d'un membre
15. Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Désignation d'un délégué
16. Personnel Communal – Musée Henri Mathieu - Création de deux postes saisonniers
17. Personnel Communal - Service jeunesse – Création d'un poste d'animateur
18. Affaires diverses

Le MAIRE,

Denis MASY

